

RENTREE 2019/2020

Le Collège Louis Bruntz propose au travers de ses sections sportives l'opportunité d'une pratique sportive approfondie de haut niveau grâce à des conditions de travail et un encadrement de grande qualité.

Cet investissement sportif supplémentaire suppose une capacité de travail importante de la part de l'élève, capable de mener de front sa scolarité et sa pratique sportive. La section sportive ne saurait s'adresser à des jeunes qui ignorent le goût de l'effort et qui ne véhiculent pas dans leur comportement de tous les jours, les valeurs et les principes qui fondent l'éthique sportive.

La Principale
L. MEUNIER



Sections sportives

5 Rue de Verdun
BP 04
52150 BOURMONT

03 25 01 16 04
ce.0520004X@ac-reims.fr



Journée
Portes Ouvertes
Samedi 27 avril 2019

De 9h00 à 12h00

Sections Sportives :

Athlétisme
Escalade
Football



Section sportive Athlétisme

OBJECTIFS DE LA SECTION :

- Préparer aux compétitions UNSS,
- Permettre aux élèves de bon niveau de poursuivre avec la même réussite Athlétisme et Etudes.
- Maintenir des résultats de haut niveau : participation au Championnat Académique et au Championnat de France.
- Préparer les élèves en fin de 3ème aux concours d'entrée à une Section Sportive
- Former des jeunes officiels UNSS.
- Poursuivre la pratique sportive dans leurs clubs (Neufchâteau, Vittel, Chaumont, Nancy)

RECRUTEMENT

- Filles et garçons
- Classes de 6ème à la 3ème
- Du secteur ou non (dérogation possible) ;
- En régime d'externat, de demi-pension ou d'internat.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Bon niveau scolaire
- Débutants et confirmés en athlétisme.
- **Epreuve d'admission portant sur des tests physiques** : Une commission (composée du Chef d'Établissement, du responsable de l'enseignement de l'athlétisme) se prononce sur l'admission définitive au regard des dossiers scolaires et des tests physiques.
- Tenue de sport obligatoire

CANDIDATURE

- **Avant le vendredi 17 mai 2019** : retour du dossier complet au secrétariat du collège
- **Mercredi 22 mai 2018 de 13h30 à 15h00**: Epreuve sportive d'admission au gymnase de Bourmont (*date à retenir car il ne sera pas adressé de convocation*)
- Un courrier de réponse sera adressé aux familles
- **En cas d'admission à la section: une demande de dérogation est à effectuer par la famille pour les élèves ne relevant pas du secteur du Collège Louis Bruntz**
- **En cas d'admission définitive, un examen médical par un médecin du sport est obligatoire**

PROGRAMME

entraînement de 3h par semaine
Perfectionnement technique
Perfectionnement tactique
Connaissances techniques, tactiques, règlement
Rencontres UNSS

Encadrement :
1 professeur d'EPS
La licence UNSS est obligatoire.

Section sportive Escalade

OBJECTIFS DE LA SECTION :

- Permettre aux élèves grimpeurs de bon niveau de poursuivre avec la même réussite Escalade et Etudes.
- Maintenir des résultats de haut niveau : participation au Championnat de France.
- Acquérir des techniques permettant de sortir en falaise en toute sécurité.
- Former des jeunes officiels UNSS.
- Préparer aux formations fédérales (FFME)
- Poursuivre la pratique dans des clubs (Contrexéville, Bulgnéville, Chaumont)

RECRUTEMENT

- Filles et garçons
- Classes de 6ème à la 3ème
- Du secteur ou non (dérogation possible) ;
- En régime d'externat, de demi-pension ou d'internat.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Bon niveau scolaire
- Débutantes et confirmées en escalade
- **Epreuve d'admission portant sur des tests physiques** : Une commission (composée du Chef d'Établissement, du responsable de l'enseignement de l'escalade) se prononce sur l'admission définitive au regard des dossiers scolaires et des tests physiques.
- Tenue de sport obligatoire

CANDIDATURE

- **Avant le vendredi 17 mai 2019**: retour du dossier complet au secrétariat du collège
- **Mercredi 22 mai 2019 de 13h30 à 15h30**: Epreuve sportive d'admission au gymnase de Bourmont (*date à retenir car il ne sera pas adressé de convocation*)
- Un courrier de réponse sera adressé aux familles
- **En cas d'admission à la section: une demande de dérogation est à effectuer par la famille pour les élèves ne relevant pas du secteur du Collège Louis Bruntz**
- **En cas d'admission définitive, un examen médical par un médecin du sport est obligatoire**

PROGRAMME

entraînement de 3h par semaine
Perfectionnement technique
Perfectionnement tactique
Connaissances techniques, tactiques, règlement
Rencontres UNSS

Encadrement :
1 professeur d'EPS
La licence UNSS est obligatoire.

Section sportive Football

OBJECTIFS DE LA SECTION :

- Permettre aux élèves de bon niveau de poursuivre avec la même réussite Football et Etudes.
- **Préparer les élèves en fin de 3ème aux concours d'entrée :**
 - ⇒ A une section sportive Football de 2ème cycle (Reims, Auxerre, Sedan...)
 - ⇒ Aux centres de formation (Nancy, Metz, Auxerre...)

RECRUTEMENT

- Filles et garçons
- Classes de 6ème à la 3ème
- Du secteur ou non (dérogation possible) ;
- En régime d'externat, de demi-pension ou d'internat.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Bon niveau scolaire
- Débutants et confirmés en football.
- **Epreuve d'admission portant sur des tests physiques** et techniques. Une commission (composée du Chef d'Établissement, du responsable de l'enseignement du football) se prononce sur l'admission définitive au regard des dossiers scolaires et des tests physiques et techniques.
- Tenue de sport obligatoire

CANDIDATURE

- **Avant le vendredi 17 mai 2019** : retour du dossier complet au secrétariat du collège
- **Mercredi 22 mai 2019 à 13h30 à 15h30**: Epreuve sportive d'admission au stade de Bourmont (*date à retenir car il ne sera pas adressé de convocation*)
- Un courrier de réponse sera adressé aux familles
- **En cas d'admission à la section: une demande de dérogation est à effectuer par la famille pour les élèves ne relevant pas du secteur du Collège Louis Bruntz**
- **En cas d'admission définitive, un électrocardiogramme par un médecin du sport est obligatoire**

PROGRAMME

entraînement de 3h par semaine
Perfectionnement technique
Perfectionnement tactique
Connaissances techniques, tactiques, règlement
Rencontres UNSS

Encadrement :
1 entraîneur breveté d'Etat
La licence UNSS est obligatoire.